P.P. 1211 Genève 2



Concerne: DENNER AG

www.sig-ge.ch

N° client

52186

N° du compte

200843364 (pour toute communication)

N° facture

37508340

du 03.06.2024

Lieu de consommation

11000202

Rue de Vermont 2, Arcade **GENEVE** 

# Facture de consommation

Mai 2024 - période du 01.05.2024 au 31.05.2024 (31 jours)

Date échéance 03.07.2024

Consommation relevée

(Détail au verso)

Total Electricité.

2'069.38

Montant à payer arrondi à Total en CHF, inclus TVA

2'069.40

Pour l'électricité, la facture se base sur votre courbe de charge. Le montant tient compte des données actuelles de votre consommation, mesurée en périodes de 15 minutes. Pour le gaz et l'eau, la facture se base sur les index relevés et tient compte des factures intermédiaires éventuelles établies depuis le relevé précédent. Cette facture ne tient pas lieu d'état de compte (le règlement de précédentes factures éventuellement impayées reste dû).



P01/P/G1052/19280717/20240604/002829

### Récépissé

Compte / payable à CH96 3000 0001 1200 0225 0 **SERVICES** INDUSTRIELS DE

00 02008 43364 00240 00015 51914

#### Payable par PRIMEO ENERGIE AG Referenz MGB DENNER 8953 DIETIKON

Monnaie CHF

Montant 2 069.40

#### Section paiement



Monnaie CHF

Montant 2 069.40

## Compte / payable à

CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE Chemin du Château Bloch 2 **1211 GENEVE 2** 

#### Référence

00 02008 43364 00240 00015 51914

### Payable par PRIMEO ENERGIE AG Referenz MGB\_DENNER 8953 DIETIKON

O Electricité Utilisation du réseau - Profil Pro BT

Point de mesure : CH102250123450000000000000003219

1'914.32

155.06

Numéro compteur: 499539

·	•	Quantité	Pma	x du mois	Dernière Pn	nax facturée Mois de	référence
Heures pleines (HP) Heures douces (HD)		7'753.3 kWh 4'927.5 kWh		47.2 kW	/	60.4 kW	Jan 24
Energie réactive Franchise d'énergie réactive non facti consommation x 0.4800 = 6'08		136 kvarh			e e	-	
		·	Quantité		Prix HT	Montant en CHF	Taux TVA
Utilisation du réseau		,				1'299.02	
dont heures pleines		7'75	3.3 kWh	x	0.0790 =	612.51	8.1
dont heures douces		4'92	7.5 kWh	×	0.0475 =	234.06	8.1
Pmax HP	31	jours x 60	0.4 kW	×	0.2416 =	452.45	8.1
Prestations dues aux coll (13.20 % du montant HT de l'util	e <b>ctivités publ</b> isation du réseau)	liques				171.47	. <b>8</b> .1
Supplément fédéral (énergies renouvelables et protec		12'680	0.8 kWh	<b>x</b> .	0.0230 =	291.66	8.1
Réserve d'électricité Con		12'680	0.8 kWh	x	0.0120 =	152.17	8.1
Informations complémentaires		•			•	•	
Utilisation du réseau	10.24 ct/kWh	1					
Redevances et PCP	1.35 ct/kWh	1					
				T	otal HT	1'914.32	
				Soi	it TTC	2'069.38	

En cas de réclamation - Vous pouvez contester tout ou partie de votre facture en adressant, par courrier, une réclamation au Service Clients SIG, dans un délai de 30 jours dès sa réception. Pour une contestation d'une partie seulement du montant, la quote-part non litigieuse doit être réglée dans le délai mentionné. En cas de non paiement dans les délais, SIG perçoit des frais de rappel, conformément aux tarifs en vigueur.

Droit de SIG en matière de poursuite - Les décisions de SIG, lorsqu'elles sont entrées en force, sont assimilées à des jugements exécutoires, au sens de l'article 80 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite. La procédure de recouvrement d'une facture de SIG lui est ainsi facilitée.

dont TVA à



Rue de Vermont 2, Arcade, GENEVE I 1000202

Facture de consommation

N° facture 37508340 du 03.06.2024

Page

3/3

## Consommations moyennes par jour

Période prise en compte pour la statistique	Electricité heures pleines	Electricité heures douces		
Mai 2024 - Mai 2024	250.1 kWh	159.0 kWh		
Avr 2024 - Avr 2024	242.4 kWh	150.6 kWh		
Mars 2024 - Mars 2024	226.0 kWh	153.8 kWh		
Mai 2023 - Mai 2023	223.7 kWh	162.3 kWh		

Interventions d'urgence 24h/24h : 022 420 88 II

4211 P01/P/G1052/19280717/20240604/002829